

L'écho de Fénols

Bulletin municipal n°92 Janvier 2025



Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

05 63 56 65 57 – fenols.090@orange.fr



Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



Le mot du Maire

Fénolaise, Fénolais,

Plusieurs évènements essentiels en 2024 ont profondément bouleversés la sphère politique et rendu notre pays pratiquement ingouvernable sans majorité stable, les élections européennes, la dissolution de l'Assemblée Nationale et les élections législatives qui ont suivies.

Heureusement, les « Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 » ont été une réussite autant sportive que dans son organisation facilitée par un consensus et une trêve politique afin que notre pays rayonne dans le monde entier.

Des événements internationaux ont également marqué les Français l'année passée : l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, la guerre entre l'Ukraine et la Russie et le conflit au Proche-Orient. Les Français ont de plus en plus conscience du fait que des conflits ou des décisions même prises au bout du monde peuvent avoir des conséquences directes sur leur quotidien.

Les difficultés de notre pays en termes de chômage, de dette publique, de déficit du commerce extérieur restent entières et il sera très difficile de résoudre tous ces problèmes sans prendre des décisions radicales impopulaires et mettre à contribution chacun d'entre nous. La vraie nature de l'homme est visible dans la difficulté, dans sa capacité à accepter les efforts, à se montrer solidaire, à espérer et à croire en un avenir meilleur.

Notre commune subira certainement elle aussi les conséquences de cette crise, il nous faudra donc nous adapter en étant encore plus rigoureux dans la gestion des comptes publics.

Je vous adresse personnellement et au nom du conseil municipal tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2025.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Jean-Marc MOLLE

Conseil municipal du 12 septembre 2024

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc et TORRESIN Gilles.

Excusée : Cécile SIGNOLLES Secrétaire de séance : MARTY Marie-Elisabeth

1 – Délibération : CAGG- CLECT 2024 - Approbation de la révision libre des attributions de compensation selon la procédure dérogatoire.

La CLECT de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a travaillé en 2024 sur :

Les évaluations dérogatoires aux dispositions de droit commun pour les compétences suivantes :

Du financement de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU),

Le financement de la compétence Voirie,

Le financement de la compétence Mobilité,

Le soutien économique aux équipements de baignade comme équipements structurants touristiques,

Pour notre commune, la proposition de révision des attributions de compensation porte sur 2 points :

La Voirie : correction des retenues sur attributions de compensation 2024 en fonction des enveloppes voiries définies par la commune.

La compétence Mobilité : au titre de la prise en charge intégrale par l'agglomération du coût du transport scolaire à compter de 2024, et donc une retenue complémentaire d'attribution de compensation auprès de la commune, correspondant à la partie de la charge qu'elle supportait précédemment à ce titre.

L'intégration de ces motifs de révision porte le niveau des attributions de compensation à verser par l'agglomération aux communes à 5 362 697 € à compter de 2024.

Après délibération le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 24 juin 2024 tel que présenté et ainsi la révision libre et la correction des attributions de compensation au titre de l'année 2024, et les attributions de compensation prévisionnelles 2025, et approuve les montants pour la commune de FENOLS. Pour 2024, un montant définitif d'attribution de compensation à verser à la communauté d'agglomération de 5 501 €.

2 – Délibération : Mandat spécial donné au Maire et aux conseillers municipaux pour le Congrès des Maires 2024.

Le 105ème congrès des Maires de France se tiendra à Paris, au Parc des expositions de la Porte de Versailles, du 19 au 21 novembre 2024. Une délégation de la commune de FENOLS doit se rendre à Paris pour participer à cette manifestation.

Le conseil municipal, après délibération décide de donner mandat spécial à M. le Maire, Mmes DUBAC Jennifer et RAMADE Mélanie, et Mrs GASC Benoît et TORRESIN Gilles pour cette mission exceptionnelle et d'accorder la prise en charge des frais de déplacement, restauration et hébergement pour la période du 19 au 21 novembre 2024

3 – Délibération : CDG 81-Adhésion au contrat groupe : "assurance des risques statutaires 2025-2028".

M. le Maire rappelle que le CDG81 a négocié, dans le cadre d'une convention groupe, les conditions et tarifs du futur contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge en cas de maladie des agents, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Le groupement WTW-CNP Assurances a été retenue pour la période 2025-2028.

Le conseil municipal a choisi d'adhérer au contrat « petit marché » à effet au 1^{er} janvier 2025. L'option sans franchise avec une prise en charge à 100% du traitement de l'agent (Taux participation : CNRACL 8.75%, IRCANTEC 1.65%). La gestion du contrat est déléguée au CDG81 qui sera indemnisé à hauteur de 3.7% des cotisations annuelles versées.

4 – Délibération : logement communal- tarif location et caution.

M. le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé au 8 place du vieux bourg sera vacant à compter du 1^{er} septembre 2024. Il propose de redéfinir le montant du loyer qui est resté inchangé depuis 2012 ainsi que celui de la caution de garantie. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement. Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer mensuel à 430 € et précise qu'il sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE. Le prix de la caution de garantie sera d'un mois de loyer soit 430 €. Les nouveaux locataires emménageront à compter du 15 septembre 2024.

Consell municipal du 12 septembre 2024 (suite)

5 – Délibération : Délégation donnée à un membre du conseil municipal pour signer une demande de DP déposée par M. le Maire.

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Actuellement, M. le Maire est « intéressé à titre personnel » dans la délivrance d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction. Les membres du conseil municipal désignent M. BOULZE Sébastien pour prendre les décisions relatives à la délivrance de ces demandes en cours.

6 – Délibération : Refonte et migration du site internet.

M. le Maire et Mme Mélanie RAMADE, conseillère déléguée en charge de la communication, expliquent au conseil municipal que le site internet créé en 2010 et refondu en 2016, montre des limites, notamment dans sa gestion. La société « Réseau des communes » qui héberge actuellement notre site propose la refonte et la migration du site internet actuel vers sa plateforme Néopse. La prestation qui s'élève à 1 130,00 € HT soit 1 356,00 € TTC inclus l'intégration et la modernisation de l'arborescence actuelle et l'assistance personnalisée, via un atelier, pour renforcer l'autonomie dans la gestion du site. L'application « Localiti » est aussi mise à disposition afin de transmettre des informations aux administrés. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la refonte et la migration du site internet de la commune et valide le devis présenté.

7 – Point aménagement sécurité « route champêtre ».

Lors de précédents conseils, la problématique des excès de vitesse entre les deux ralentisseurs de la route champêtre avait été évoquée. Des devis ont été sollicités pour l'installation de radar pédagogique :

- Société TRAFIC, radar solaire : 1918,80 €

- Société Elan Cité, radar solaire : 2 513,22 € à l'achat ou 2 185,30 € en location/an

Pour mémoire, le devis pour la réalisation d'un plateau ralentisseur s'élève à 5 744,63 €.

Lors de la séance précédente, le conseil municipal avait approuvé l'installation de panneaux de prévention. Mme Mélanie RAMADE présente un exemple de panneau éducatif de sensibilisation qui pourrait être installé au bord de la route. Le marquage au sol sera actualisé avec une inscription au sol limitation 30km/h. Le conseil municipal valide cette proposition.

8 - Approbation du règlement intérieur de l'espace public à vocation ludique et sportive.

M. Le Maire donne lecture du projet corrigé de « règlement intérieur de l'espace public à vocation ludique et sportive ». Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce règlement intérieur.

9 – Questions diverses :

Ecole et ALAE : L'école de Fénols a accueilli sa nouvelle directrice Mme Délande Karine et l'équipe de Lud'îlot devrait accueillir son nouveau directeur à compter du 16 septembre 2024. Mme Jenifer DUBAC signale des dysfonctionnements sur la plateforme « Portail Famille » mise à disposition par les services de l'Agglomération. Celle-ci devra être améliorée pour répondre aux demandes des familles.

« Octobre Rose » : L'opération « Octobre Rose » qui est une campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche, débute prochainement. La commune a choisi d'installer des parapluies roses dans le cœur de village pour sensibiliser le public à la lutte contre ce cancer.

Fin de la séance : 23h00

Conseil municipal du 17 octobre 2024

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, Cécile SIGNOLLES et MM. BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc. **Excusés :** DESFOUGERES Thierry et TORRESIN Gilles. **Secrétaire de séance :** MARTY Marie-Elisabeth

1 – Délibération : Subvention Association Alma

Le conseil municipal avait attribué lors du vote du BP 2024, un crédit réservé de 50 € pour l'Association de Lutte contre les Maladies Animales du Tarn (ALMA). Le montant sollicité est finalement de 63,74€. Le conseil municipal accepte d'ajuster et de verser cette somme pour l'année 2024.

2 – Délibération : Mandat spécial donné au Maire et aux conseillers municipaux pour le Congrès des Maires 2024.

Le conseil municipal, a décidé, lors de sa séance du 12/09/2024 de donner mandat spécial à M. le Maire, Mmes DUBAC Jennifer et RAMADE Mélanie, et Mrs GASC Benoît et TORRESIN Gilles pour se rendre au Congrès des Maires et accorder la prise en charge des frais de déplacement, restauration et hébergement pour la période du 19 au 21 novembre 2024. Cette délibération ne prenait pas en compte les frais d'inscription à régler obligatoirement par la commune auprès de l'AMF. Le conseil municipal décide de prendre en charge ces frais inscription. M. le Maire et les conseillers ayant reçu mandat spécial proposent chacun de reverser le montant de leur inscription directement auprès de la commune.

3 – Délibération : Participation à la consultation pour la conclusion d'une convention en matière de protection sociale complémentaire « santé » proposé par le CDG81.

La loi de modernisation de la fonction publique du 6 août 2019 impose aux employeurs publics, qui ne l'avaient pas déjà fait volontairement, de participer financièrement à la « Protection Sociale » de leurs agents, sur les risques « Prévoyance » au 01/01/2025 et « Santé » au 01/01/2026.

Ils disposent des procédures de « labellisation » ou de « convention de participation » pour remplir leurs obligations. Le CDG81 a décidé de mettre en place une procédure de mise en concurrence pour le risque « Santé » avec effet de la convention de participation au 1er janvier 2026. Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide de participer à cette consultation sans obligation d'adhérer au prestataire qui sera choisi.

4 – Délibération : Résiliation du contrat groupe Complémentaire santé chez « Harmonie Mutuelle ».

Dans l'attente du retour de la consultation organisée par le CDG81 en matière de protection sociale et afin de pouvoir laisser libre choix aux agents de leur mutuelle complémentaire « santé » via une procédure de labellisation, M. le Maire propose de résilier le contrat collectif souscrit en 2013 auprès d'Harmonie Mutuelle car il ne répond plus aux besoins des agents. Le CST sera consulté pour la mise en place de la procédure de labellisation

5 – Saisine du CST du CDG81 : Participation de la commune à la protection sociale complémentaire « Prévoyance » et « Santé ».

Pour mémoire, la commune avait déjà mis en place une participation financière de 6 € (délibération du 24/03/2014) dans le cadre d'une procédure de labellisation pour la « Prévoyance » et de 30 € (délibération du 14/11/2017) dans le cadre d'une procédure de contrat collectif « Complémentaire Santé ». Afin de pouvoir adhérer au nouveau contrat collectif « Protection sociale Prévoyance » proposé par le CDG81 et dans le cadre de la mise en place de la procédure de labellisation, pour la « Protection sociale complémentaire Santé », la commune doit définir à nouveau un montant de participation et saisir le CST pour avis. Le conseil municipal propose une participation financière à hauteur de 10 € pour la « Prévoyance » et à hauteur de 30 € pour la « complémentaire Santé ». Ces propositions seront soumises au prochain CST.

6– Information RPI–Rentrée scolaire.

Fénols : 23 PS MS (au 15/11) 24 au 17/10/2024

Orban : 25 GS CP), 23 CP CE1 CE2

Lasgraïsses : 23 CM1/CM2 (au 15/11) 24 au 17/10/2024

Total RPI : 96 (64 au 15/11/2024)

Nouveau directeur de l'ALAE : CORNE Corentin.

Conseil municipal du 17 octobre 2024 (suite)

7 - Bilan location salle des fêtes 2024.

La salle communale a été louée plusieurs fois cette année et quelques réservations sont encore programmées. Cela a permis de générer une recette provisoire de 1792 €. Celle-ci ne couvre malheureusement pas les frais d'entretien de celle-ci (assurance, électricité, eau). Le chauffage est allumé en période hivernale du lundi au mercredi inclus uniquement dans la grande salle, hors location du week-end ce qui représente une charge conséquente. Il est décidé de maintenir cette périodicité.

8 -Espace public à vocation ludique et sportive : choix de la plaque commémorative.

La commune n'a pas encore reçu les propositions pour la plaque commémorative qui sera apposée à l'entrée de l'espace public à vocation ludique et sportive. Le choix sera fait dès réception des propositions.

9- Commémoration du 11 novembre.

La cérémonie de commémoration se déroulera le lundi 11 novembre à 10h00 devant le monument aux morts en présence des anciens combattants, suivi du verre de l'amitié.

10 – Questions diverses :

Espace public à vocation ludique et sportive : M. le Maire a contacté, dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des travaux, le maître d'œuvre Papyrus car quelques défauts sont apparus (traverses en bois très abimées, flaques d'eau persistantes ...). Nous sommes dans l'attente de l'intervention des entreprises pour remédier à ces défauts

La séance est levée à 23h45.

Commémoration 11 novembre

En ce lundi matin férié, plus de 70 personnes et une dizaine d'enfants étaient présents pour participer à la commémoration du 11 novembre.

Mr le Maire a lu le message du Ministre et Léon celui de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants).

Le poème « au champ d'honneur » a été lu par Solal, Line et Lya.

La liste des fénolais morts pour la France a été lue par Ambre.

Le dépôt de la gerbe a été effectué par Mr Tranier accompagné d'Ange et Eloise.

Les biographies de Elie, Edouard et Firmin Catalo ont été lues par Estelle, Arthur et Manon.

La minute de silence a précédé la Marseillaise qui a été entonnée par les Fénolais.



Conseil municipal du 6 décembre 2024

Présents : Mmes DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile, MOLLE Jean-Marc, DESFOUGERES Thierry, TORRESIN Gilles. **Secrétaire de séance :** Mme MARTY Marie-Elisabeth

Excusés : GUIBAUD Patricia, RAMADE Mélanie, BOULZE Sébastien et GASC Benoît.

1 – Délibération : Mise à jour et modification des statuts de la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

Depuis la création de la Communauté d'agglomération, les statuts n'ont pas fait l'objet d'actualisation malgré des évolutions régulières du périmètre des compétences et équipements associés.

Le conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a donc approuvé le 14 octobre 2024 la mise à jour et la modification de ses statuts :

- Actualisation de la liste des communes membres (retrait d'Amarens, Donnazac, Frausseilles, Loubers et Noailles)
- Actualisation de l'adresse du siège de la communauté d'agglomération
- Requalification des compétences au sein des compétences obligatoires ou facultatives (et non plus optionnelles, désormais supprimées)
- Intégration au sein de la compétence de développement économique des chemins de randonnées
- Economie : intégration dans la version consolidée ci-annexée des délibérations n°263_2023 du 11 décembre 2023 et n°21_2024 du 25 mars 2024 modifiant les statuts
- Petite enfance au sens de l'article L214-1-3 du code l'action sociale et des familles tel que codifié par la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023
- Constatation de la détention de la compétence Eau, de la compétence Eau Potable, de la compétence Assainissement, de la compétence GEMAPI et de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
- Actualisation de la liste des équipements sportifs (stades et salles de sports transférées lors de précédentes CLECT) et divers (conservatoire du pays des bastides, maisons de service public, ...)
- Retrait des compétences relatives à la lutte contre les nuisances sonores et l'aménagement numérique

Le conseil municipal, sollicité sur ces modifications, décide d'approuver à son tour la modification de ces statuts.

2 – Délibération : Participation de la commune à la protection sociale complémentaire « Santé » dans le cadre de la mise en place d'une labellisation.

La loi de modernisation de la fonction publique du 6 août 2019 impose aux employeurs publics, qui ne l'avaient pas déjà fait volontairement, de participer financièrement à la « Protection Sociale » de leurs agents, sur les risques « Santé » au 01/01/2026.

M. le Maire propose, suite à l'avis favorable du CST du 28/11/2024, de laisser libre choix aux agents de leur mutuelle complémentaire « santé » via une procédure de labellisation et de fixer le montant de la participation communale à 30 €/mois et par agent à compter du 01/01/2025.

Le conseil municipal valide cette proposition.

3 – Délibération : Participation de la commune à la protection sociale complémentaire « Prévoyance » et adhésion à la convention de participation souscrite par le CDG81.

La loi de modernisation de la fonction publique du 6 août 2019 impose aux employeurs publics, qui ne l'avaient pas déjà fait volontairement, de participer financièrement à la « Protection Sociale » de leurs agents, sur les risques « Prévoyance » au 01/01/2025.

M. le Maire propose, suite à l'avis favorable du CST du 28/11/2024, d'adhérer à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire « prévoyance » proposée par le CDG81 et de fixer le montant de la participation communale à 10 €/mois et par agent à compter du 01/01/2025.

Le conseil municipal valide cette proposition.

Conseil municipal du 6 décembre 2024 (suite)

4 – Délibération : Lutte contre le frelon asiatique.

M. le Maire explique la problématique persistante de la présence du frelon asiatique en France, espèce nuisible prédatrice des abeilles et dangereuse pour l'homme. Il est décidé que le coût d'intervention sera à la charge de la commune sous condition que l'entreprise ai été mandatée par la Mairie.

5 – Information RPI.

Pour cette année scolaire 2024/2025, le RPI accueille 94 élèves répartis comme suit : 23 élèves sur l'école de Fénols (9 petite section, 14 moyennes section), 48 élèves sur l'école d'Orban (17 en grande section, 13 CP, 6 CE1, 12 CE2) et 23 élèves sur l'école de Lasgraïsses (14 CM1, 9 CM2).

De nombreux projets sont prévus sur l'école de Fénols : des projets littéraires comme la création d'un bestiaire de monstres ou encore des visites en médiathèque, des projets autour des mathématiques comme la réalisation de photo-problèmes et des projets sportifs avec des rencontres d'enfants d'autres écoles, des randonnées... Certain projets sont réalisés dans le cadre du RER (réseau d'écoles rurales).

La maîtresse prévoit des matinées parents-enfants où des parents d'élèves viennent, au sein de l'école, animer des ateliers sur divers thèmes (Noël, Pâques ...).

6 – Travaux voirie 2025.

Une campagne de point à temps est prévue pour la fin 2024/début 2025.

Une réunion prévue le 19/12/2024 au siège de l'Agglomération, permettra de rencontrer le technicien en charge de ce dossier et de faire un état des lieux sur le terrain en prévision des travaux de voirie 2025.

La finalisation du chemin des écoliers

7 – Questions diverses :

Arrêt de bus : Mme DUBAC demande s'il est possible de sécuriser le point d'arrêt du bus scolaire situé sur la route départementale sis « route de Cadalen ».

M. le Maire se rapprochera du Conseil Départemental pour essayer de trouver une solution.

Commémoration : afin d'encourager et remercier tous les enfants qui participent activement aux commémorations (lecture, chant...), M. le Maire propose de leur offrir une cocarde tricolore à épingle sur leur vêtement à l'occasion des prochaines cérémonies.

Problème de chiens errants : malgré l'arrêté municipal interdisant la divagation des chiens sur le territoire communal, il s'avère que quelques chiens errent toujours sur la commune et causent de nombreux dégâts chez les particuliers (attaques répétées sur les chats et les poules). M. le Maire a déjà pris attaché auprès de la gendarmerie pour signaler ce problème. Malheureusement, les chiens ne pouvant pas être attrapés, il est impossible à ce jour de vérifier s'ils sont « pucés » et donc identifier officiellement les propriétaires pour les verbaliser. Cette problématique est aussi récurrente sur les communes voisines avec qui il faudrait envisager une action collective.

La séance est levée à 23h45

Octobre Rose

Cette année, le village s'est paré de rose pour soutenir Octobre Rose !



Comité FNACA Intercommunal de Aussac-Cadalen-Fénols-Florentin-Labessière Candeil-Lagrange-Lasgraisses-Técou

La cérémonie du « Cessez-le-feu » en Algérie du 19 mars 1962 aura lieu cette année le dimanche 23 mars à Lagrave.

A 11h, nous nous rassemblerons sur la place du village pour la formation du cortège, précédé des drapeaux, pour aller au monument aux morts. Un piquet d'honneur est prévu (militaires du 8ème R.P.I.M.A. de Castrse).

A l'issue de la commémoration, le verre de l'amitié sera servi par la commune à la salle des fêtes de Lagrave, où se fera ensuite le repas annuel.

Le Secrétaire : Michel Cahuzac



ADMR ORBAN

Horaires

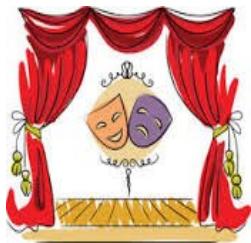
Mardi : De 09h00 à 12h00

Jeudi : De 13h30 à 16h30

Coordinnées : 05 63 45 01 66 ou 06 84 49 16 60

Services proposés par cette association :

- Garde d'enfants à domicile
- Ménage - Repassage
- Services pour personnes en situation de handicap
- Services pour séniors
- Soutien aux familles



« LES TRETEAUX DU SOIR » DE FENOLS

L'année 2024 aura été celle du renouveau, puisque la Troupe a accueilli plusieurs nouvelles recrues : Joallie, Eléonore, Nicolas, présents sur scène et Chantal, Alexandre derrière les pupitres.

Ce souffle nouveau a permis à l'équipe d'aborder la nouvelle pièce « Sans Domicile, Félix » de Frédéric Dubost, avec plus de sérénité et d'enthousiasme.

La première représentation a vu le jour à FÉNOLS, comme à l'accoutumée, et le public venu nombreux durant les trois séances des 15/16 et 17 Novembre est ressorti souriant et satisfait. Il n'en fallait pas plus pour augurer de bons moments à jouer en 2025.

Déjà cinq spectacles ont pu être présentés, dont deux à l'extérieur et quelques contrats sont en suspens pour l'année à venir. Il est heureux de constater que les « jeunes » comédiens trépignent d'impatience, tellement ils souhaitent remonter sur scène rapidement.

En attendant, toute l'équipe des Tréteaux du soir et moi-même , vous souhaitons de belles fêtes, en espérant que 2025 sera paisible et prometteuse.

Le président : Bernard Thubières



LE COMITE DES FÊTES DE FÉNOLS



Le comité des fêtes vous remercie, vous, les villageois Fénolais d'avoir partagé avec nous de si beaux moments festifs dans ce village qui est le vôtre. Cette année pour la fête estivale le soleil a été au rendez vous. Vous avez pu entendre et voir de magnifiques groupes tel que le premier groupe attractif de France : Cocktail de nuit, le vendredi soir ainsi qu'Élixir, le samedi soir.

Nous avons reçu beaucoup de monde, un parking supplémentaire a du être mis à disposition. Nous tenons à remercier les agriculteurs qui nous ont permis de recevoir autant de monde en toute sécurité. En septembre, la journée des Fénolympiades s'est bien déroulée. Les différentes équipes se sont affrontées avec beaucoup de plaisir et de sourires. Des équipes de tout âge étaient présentes ce qui a fait la fierté de la journée.

Pour 2025, nous vous rappelons quelques dates :

- le samedi 5 avril : l'incontournable soirée Aligot saucisse où plus de 80 kg de pomme de terre sont épluchés par nos mains.
- à votre habitude vous pouvez réserver le dernier week-end de juillet (25/26/27) pour notre fête estivale.
- le samedi 20 septembre : les Fénolympiades. Commencez à réfléchir pour monter votre équipe.

Nous vous remercions encore une fois de partager ces beaux moments avec nous, d'être présents et de nous soutenir. Nous pouvons être fiers de notre beau village festif.

Le Comité des Fêtes de Fénols vous souhaite une bonne année 2025 !

Le Comité des Fêtes.





LE FOYER SOCIO SPORTIF DE FENOLS

A la date de notre Assemblée Générale, le 12 octobre dernier, toutes nos activités avaient déjà repris du service.

La gymnastique, le lundi soir, complétée maintenant par l'activité pilate, le jeudi soir, affichent un nombre croissant de participants, avec beaucoup d'assiduité.

La danse de salon, le jeudi soir, dans la salle de Lagrave, a vu l'arrivée de nouvelles et nouveaux danseurs pratiquant autant les danses de salon que les danses en ligne.

Les petites mains, au rythme de deux séances par semaine, le mercredi après midi et le samedi matin, en alternance, proposent des activités variées tant aux "grands" qu'aux "petits".

La Salsa/Rock, qui se maintient dans la salle de Fénols ou d'Aussac, le vendredi soir.

Le futsal, dans la salle de Lasgraïsses, le lundi soir, avec des joueurs toujours aussi motivés.

L'atelier chant, le jeudi après midi, à Fénols, où il y a de plus en plus d'engouement à venir chanter, sans prétention, juste pour le plaisir; c'est peut-être pour cela que le nombre de participants est croissant avec beaucoup de motivation.

Le VTT, voit tous les dimanches matin, à Fénols, les cyclistes enfourcher leur vélo pour sillonna les routes et les chemins aux alentours et ce pour quelques heures de pédalage.

Les soirées du vendredi soir, à Fénols, pétanque quand il fait beau, le terrain est bien occupé ; sinon les tables de la petite salle sont juste suffisantes pour accueillir les joueurs de cartes (belote et tarot) venus passer des soirées animées et chaleureuses.

Il vous est toujours possible, si le cœur vous en dit, de rejoindre quelque activité que ce soit, il vous suffit de contacter le responsable (panneaux affichage mairie ou salle, sinon site internet de la Mairie) ou de franchir la porte pour voir ce qu'il s'y passe derrière.

Parlons un peu de notre manifestation de cette année 2025, à savoir notre vide grenier du dimanche 18 mai, étoffé d'un marché gourmand et d'un marché artisanal dans la salle.

La restauration de midi sera assurée par nos soins avec un repas grillades.

L'espace dédié au vide grenier est vaste, notre volonté est d'avoir un grand nombres de participants, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, espérons qu'en ayant reporté la date, la météo, cette année, nous sera favorable.

Le tarif reste inchangé pour les exposants : 15 euros les 10 m² avec le repas de midi offert. Vous pouvez d'ores et déjà faire part de votre participation et contacter Laurence (l.manigot@sfr.fr) ou Bernard (bernard.deleris@orange.fr)

Une information plus précise vous sera faite en avril.

L'ensemble des membres du Foyer Socio Sportif de Fénols, vous souhaite une très bonne année 2025, qu'elle soit, pour vous, porteuse de santé, de bonheur, de prospérité, de joie et de moments chaleureux partagés.

Le Président, Bernard DELERIS





En cette nouvelle année scolaire, l'APEFLO a accueilli au sein de son bureau de nouvelles recrues. La motivation est toujours présente parmi les troupes !

Nous avons organisé une "boum" d'halloween le samedi 2 novembre à la salle des fêtes d'Orban. Plusieurs activités et défis ont été mis en place pour régaler nos petits écoliers et leurs parents.

Le spectacle de Noël annuel a eu lieu le vendredi 6 décembre à la salle des fêtes de Fénols, animé par le talentueux magicien William Eston qui a su ravir les grands yeux ébahis de toute la salle ! La soirée s'est continuée avec notre tartiflette concoctée par les mains agiles de Manu (la cantine du p'tit Manu), notre ancien président de l'APEFLO.

Nous allons poursuivre cette année scolaire par notre loto annuel, le dimanche 15 mars à la salle polyvalente de Lasgraïsses.

Bonne année à tous ! Et merci pour l'investissement que vous portez à nos enfants !

À très bientôt,

L'équipe de l'APEFLO



Espace Ludique Josette Aurel

C'est après la cérémonie du 11 novembre, que la municipalité et les personnes présentes se sont rendues devant l'espace ludique pour dévoiler la plaque qui nomme ce nouveau lieu au cœur du village.

L'équipe municipale a souhaité rendre hommage à Madame Josette Aurel, conseillère municipale décédée en cours de mandat et à l'initiative de l'idée de cet espace ludique. Celui-ci a été baptisé «Espace Ludique Josette Aurel », la plaque a été découverte par son fils et son mari.

L'émotion était palpable, Monsieur le Maire a prononcé quelques mots devant les personnes présentes pour relater le parcours et le dévouement de Madame Josette Aurel pour son village et notamment pour l'école.



Tous nos vœux de bonheur aux deux familles Fénolaises pour la naissance de **Timmy** en novembre et de **Jules** en décembre.



Tous nos vœux de bonheur à deux couples fénolais qui se sont unis en notre commune :
Mme BADER Pauline et M. PRADELLES Benoît
Mme FOURNIER Jenny et M. MONTESQUIEU Erwin



Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune

COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE - Marie-Elisabeth MARTY - Mélanie RAMADE